

Instructions au capitaine du *Montaran*
pour sa mission en Cochinchine avec M. Le Poivre
La Compagnie des Indes à M. Colombier Jolif

Courrier en date du 15 octobre 1748

Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de France NAF 9341, f°293

Ce manuscrit fait parti de la collection P. Margry. Il s'agit de copies manuscrites de documents originaux.
Le recueil NAF 9341 s'intitule : « Sénégal, Bourbon, Isle de France, Chine, Seychelles et mers Australes »

=====

15 octobre 1748

Faifao- établissement à la Cochinchine

Copie de la lettre écrite par la Compagnie à M. Du Colombier Jolif capitaine du vaisseau *Le Montaran*.
n°2. Daté à Paris le 15 octobre 1748.

La Compagnie s'étant proposé, Monsieur, de former un établissement à Faifao, à la côte de la Cochinchine, elle a fait choix de M. Poivre pour traiter avec le Roi du pays, d'un terrain convenable pour y être en sûreté et y commercer sans aucun obstacle. Vous dirigerez votre route en sortant du détroit de la Sonde pour vous rendre audit port de Faifao qui est sur la route que vous devez faire pour la Chine. Votre expérience et votre capacité dans la navigation nous dispenseront de vous dire que vous devez approcher cette côte avec beaucoup de précaution.

Après que vous y serez arrivé et mouillé dans l'endroit le plus sûr de Faifao, M. Poivre fera passer de ses lettres à terre pour informer ses amis de son arrivée et les faire agir tant auprès du Roi que de ses mandarins. S'il en reçoit des réponses favorables et qu'il vous demande de se débarquer avec les employés qu'il amène avec lui, vous les laisserez tous mettre à terre avec les effets de la marque CC qui sont des présents destinés pour le Roi de la Cochinchine.

Vous vous rafraîchirez à Faifao pendant une dizaine de jours après lesquels, si M. Le Poivre n'a point d'effets à vous donner, vous partirez pour la Chine. Cependant s'il avait à vous remettre quelque partie d'or, vous pourrez lui accorder jusqu'à quinze jours pourvu que ce temps ne vous fasse pas perdre la mousson d'arriver à la Chine. Autrement, et dans ce dernier cas, vous appareillerez pour vous y rendre en saison sans vous arrêter, même pendant ces quinze jours de permission, sous quelque prétexte que ce puisse être. Si M. Le Poivre obtient du Roi de la Cochinchine l'établissement d'un comptoir à Faifao, la Compagnie lui permet d'y laisser le nombre d'employés qu'il jugera à propos, et de se rembarquer dans le vaisseau *Le Montaran* avec un ou deux commis pour passer de la Cochinchine à Macao où ils se débarqueront. Aussi, dans le cas qu'il s'arrange de cette manière, vous ne manquerez pas de vous y conformer en le remettant à Macao avec les derniers employés. Mais si au contraire, il ne reçoit pas, des amis à qui il aura écrit, des réponses qui le satisfassent, et qu'il ne juge pas à propos de descendre à terre, la Compagnie le charge de vous en informer afin que vous preniez aussitôt votre parti pour quitter la côte et vous rendre à votre destination de la Chine.

Vous débarquerez M. Le Poivre à Macao avec les employés qu'il jugera à propos d'avoir auprès de lui et les autres passeront au comptoir de Canton pour faire leur retour à l'Isle de France avec les trois vaisseaux de la Chine qui y toucheront en revenant.

M. Le Poivre à son arrivée à Macao disposera des effets de la marque MM chargés dans le vaisseau *le Montaran*, et vous en serez valablement déchargé sur le récépissé qu'il vous en donnera.

Si, par les événements, cette lettre vous est remise par M. Le Poivre, la Compagnie vous recommande le plus grand secret sur l'objet qu'il fait la matière de son contenu.

Nous sommes, etc.

Signé Colabau, Saladin, Verzure syndics, David, Claissen, Gilly et Duvelaër Directeurs, et à côté est écrit de la main de Monseigneur le Controleur général Vu Signé Machault.

* * *